



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E91282

VALABLE JUSQU'AU 29/03/2025

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/02/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC

Siret : 488 324 864 00021

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 83 04406

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 520283X1244000/001 500123/3

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 520283X1244000/001 500123/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2024

Raison sociale : JOANNY HUBERT SARL

21 RUE DE LA FONTAINE MINÉRALE
15140 ST MARTIN VALMEROUX

Téléphone : 04 71 68 53 10

Portable : 06 72 32 13 38

Site Internet : hjoanny-menuiserie-charpente.fr

E-mail : sarljoannyhubert@orange.fr

Responsabilité légale :

JOANNY HUBERT GÉRANT

Fax : 04 71 68 53 07

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	30/03/2021
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	30/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/03/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/03/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	27/04/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	30/03/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	27/04/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.